



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 juin 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue à la salle du Centre récréatif de L'Étang-du-Nord, le 12 juin 2017 à 19 h, sous la présidence de Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, président du conseil de la Communauté maritime et maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Léon Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Hubert Poirier, directeur général
M. Serge Bourgeois, greffier adjoint

Mme Danielle Hubert, directrice des finances
Mme Sophie Arseneau, vérificatrice de la firme Corbeil Boudreau & associés inc.

Quelque quinze personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

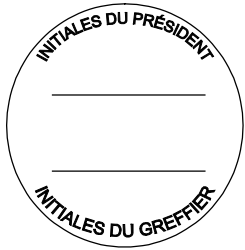
CM1706-875

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Gaétan Richard, appuyée par M. Jean-Mathieu Poirier, il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1. Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 9 mai 2017
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance

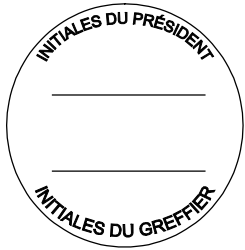


No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 juin 2017

- 7. Services municipaux
 - 7.1. Administration
 - 7.1.1. Centre d'appels d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) – Nomination d'un représentant au comité de gestion d'incendie
 - 7.1.2. Centre d'appels d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) – Représentation municipale au sein du conseil d'administration
 - 7.1.3. Demande à l'Assemblée nationale du Québec – Adoption du projet de loi n° 122 avant les élections municipales du 5 novembre 2017
 - 7.2. Finances
 - 7.2.1. Dépôt et adoption du rapport financier 2016
 - 7.3. Ressources humaines
 - 7.4. Services techniques et des réseaux publics
 - 7.4.1. Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 288 – Revêtement en béton bitumineux préparé et posé à chaud
 - 7.5. Hygiène du milieu et sécurité publique
 - 7.5.1. Contribution municipale au CERMIM – Projet de matériauthèque
 - 7.5.2. Autorisation de signature – Prolongation de l'entente avec Transports Canada relative à la location d'un véhicule incendie prévoyant des services d'intervention d'urgence à l'aéroport des Îles-de-la-Madeleine
 - 7.6. Aménagement du territoire et urbanisme
 - 7.6.1. Nomination d'un représentant à l'assemblée générale annuelle de l'AFOGÎM
 - 7.6.2. Dépôt et adoption du Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée (PPMV)
 - 7.7. Développement du milieu et des communications
 - 7.7.1. Demande d'aide financière – Pôle d'économie sociale de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
 - 7.7.2. Adoption de la Stratégie énergétique 2017-2025 des Îles-de-la-Madeleine
 - 7.8. Loisir, culture et vie communautaire
 - 7.8.1. Renouvellement des ententes culturelles de partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 juin 2017

- 7.9. Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
 - 7.9.1. Demande d'aide financière – Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) - Volet 5.1 – Caserne de Grosse-Île
 - 7.9.2. Participation de la Communauté maritime – Projet SAUVÉR Québec – Version 2
- 7.10. Réglementation municipale
 - 7.10.1. Adoption du Règlement de contrôle intérimaire n° CM-2017-04 concernant les usages liés à l'habitation dans les différents plans d'eau compris dans les limites du territoire de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine
 - 7.10.2. Adoption du Règlement n° CM-2017-05 décrétant des travaux de bouclage du réseau d'aqueduc dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 1 793 128 \$ remboursable en 20 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt
- 8. Affaires diverses
 - 8.1. Adoption des objectifs préliminaires de la Communauté maritime en matière de transport aérien
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CM1706-876

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 9 mai 2017

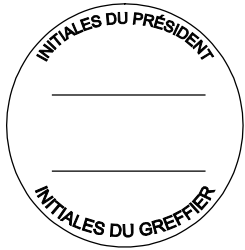
Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 mai 2017.

Sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

RAPPORT DES COMITÉS

Le maire est heureux de l'initiative du gouvernement du Québec d'organiser à Lévis, en février 2018, un Sommet sur le transport aérien régional. L'objectif de ce Sommet est de cibler des moyens pour améliorer l'accès au transport aérien. Cet événement permettra de partager sur les diverses positions politiques en matière de transport aérien tout en étant une opportunité de faire connaître les particularités des régions.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 juin 2017

CM1706-877

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 27 avril au 31 mai 2017 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 1 244 984,17 \$.

CORRESPONDANCE

Aucune liste de correspondance d'intérêt public n'a été déposée au conseil de la Communauté maritime depuis la dernière séance.

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

CM1706-878

Centre d'appels d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) – Nomination d'un représentant au comité de gestion d'incendie

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'appels d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) a formulé une demande au conseil à l'effet de désigner un représentant au sein du comité de gestion incendie;

CONSIDÉRANT QUE cette personne doit répondre au profil recherché et posséder des connaissances en matière d'incendie;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

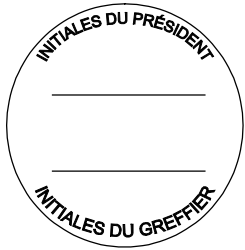
que le directeur du Service de sécurité incendie, Joël Sauvé, soit désigné pour agir à titre de représentant de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine au comité de gestion incendie du CAUREQ.

qu'en cas d'absence de M. Joël Sauvé, le directeur de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique, M. Jean Richard, soit autorisé à agir comme remplaçant de celui-ci sur ce comité.

CM1706-879

Centre d'appels d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) – Représentation municipale au sein du conseil d'administration

CONSIDÉRANT les contrats conclus avec le Centre d'appels d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) pour la gestion des appels d'urgence relativement au service 9-1-1;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 juin 2017

CONSIDÉRANT QU' en vertu des règlements généraux du CAUREQ, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine peut nommer un représentant pour siéger au conseil d'administration;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine désigne le conseiller Roger Chevarie pour agir à titre de représentant municipal au sein du conseil d'administration du CAUREQ.

CM1706-880

Demande à l'Assemblée nationale du Québec – Adoption du projet de loi n° 122 avant les élections municipales du 5 novembre 2017

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du projet de loi n° 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

CONSIDÉRANT QU' avec le projet de loi n° 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi pour le futur des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi n° 122 fait suite à des revendications de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) depuis plus de 30 ans;

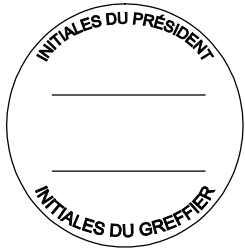
CONSIDÉRANT QUE la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi n° 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

CONSIDÉRANT QUE les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de demander aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi n° 122;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 juin 2017

de demander, qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi n° 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

FINANCES

CM1706-881

Dépôt et adoption du rapport financier 2016

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2016 de la Municipalité sont achevés;

CONSIDÉRANT QUE copies de ces rapports ont été soumises aux membres du conseil de la Communauté maritime;

CONSIDÉRANT QUE la vérificatrice de la Municipalité, Sophie Arseneau, en a présenté les grandes lignes séance tenante;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine prenne acte du dépôt de ces documents et adopte le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2016 tels que préparés par la firme Corbeil Boudreau & associés inc.

SERVICES TECHNIQUES ET DES RÉSEAUX PUBLICS

CM1706-882

Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 288 – Revêtement en béton bitumineux préparé et posé à chaud

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé, le 26 mai dernier, à un appel d'offres public pour le revêtement en béton bitumineux préparé et posé à chaud sur divers chemins de la Municipalité et de la Communauté maritime;

CONSIDÉRANT QU' une seule soumission a été reçue, soit celle de P. & B. Entreprises ltée aux prix unitaires de :

210,50 \$ / tonne	Couche de correction
204,75 \$ / tonne	Couche de roulement
7,40 \$ / tonne	Marquage temporaire de la chaussée

EN CONSÉQUENCE,



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 juin 2017

sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil accepte les taux soumis par l'entreprise P. & B. Entreprises ltée, et autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à signer tout document concernant l'attribution de ce contrat de revêtement en béton bitumineux sur divers chemins en fonction du budget alloué à ce projet;

La portion de la dépense relative au pavage des chemins du réseau artériel de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine sera financée à même le règlement d'emprunt n° CM-2017-03 sous réserve de son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

CM1706-883

Contribution municipale au CERMIM – Projet de matériauthèque

CONSIDÉRANT QUE le Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM) a déposé en 2016, une demande d'aide financière dans le cadre du programme Écogestion de chantier de Recyc-Québec pour un projet visant la mise sur pied d'une matériauthèque;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a été retenu et qu'il sera admissible à une subvention de Recyc-Québec;

CONSIDÉRANT QU' à titre de partenaire, la Communauté maritime désire confirmer sa participation à ce projet innovant qui cadre bien avec la politique de gestion des matières résiduelles de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine donne son appui au CERMIM dans son projet de mise sur pied d'une matériauthèque et qu'il confirme à cette fin une contribution maximale de 47 500 \$ en services.

CM1706-884

Autorisation de signature – Prolongation de l'entente avec Transports Canada relative à la location d'un véhicule incendie prévoyant des services d'intervention d'urgence à l'aéroport des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a conclu avec Transports Canada une entente relative à la location d'un véhicule de lutte contre les



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 juin 2017

incendies prévoyant, lorsque requis, la fourniture des services d'interventions d'urgence à l'aéroport des Îles;

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent prolonger cette entente pour une période additionnelle d'un an, soit jusqu'au 30 septembre 2017, et qu'il y a lieu de signer un addenda à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime autorise le directeur de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique, Jean Richard, à signer l'Entente supplémentaire relative au bail de location NK-913 à l'aéroport des Îles telle que rédigée par Transports Canada.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

CM1706-885

Nomination d'un représentant à l'assemblée générale annuelle de l'AFOGÎM

CONSIDÉRANT QUE l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (AFOGÎM) tiendra son assemblée générale annuelle le 19 juin prochain;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'y désigner un représentant de la Communauté maritime;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine nomme le coordonnateur forêt et géomatique, Benoit Boudreau, pour agir comme représentant de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine lors de l'assemblée générale annuelle de l'AFOGÎM.

CM1706-886

Dépôt et adoption du Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée (PPMV)

CONSIDÉRANT QUE la confection d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV) des forêts privées est une obligation pour chacune des 17 agences de mise en valeur des forêts privées du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le document de connaissance du territoire (partie 1) a été complété en 2013 par la Communauté maritime



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 juin 2017

des Îles-de-la-Madeleine (pour la portion Îles-de-la-Madeleine);

CONSIDÉRANT le mandat donné par l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées (AFOGÎM) à la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE le PPMV consiste à dresser un portrait du milieu forestier sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine, dresser le bilan des activités réalisées dans le cadre du plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée des Îles-de-la-Madeleine (2001), identifier les enjeux forestiers de l'archipel et à élaborer un plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE le plan a été soumis aux membres du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine pour approbation;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime adopte le Plan d'action et de mise en valeur de la forêt privée aux Îles-de-la-Madeleine (2017) tel que déposé.

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS

CM1706-887

Demande d'aide financière – Pôle d'économie sociale de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT l'importance de l'entrepreneuriat collectif pour les Îles-de-la-Madeleine;

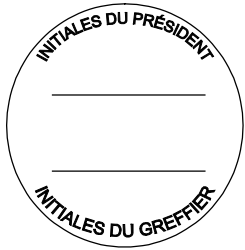
CONSIDÉRANT QUE le Pôle d'économie sociale Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine œuvre à maximiser la contribution de l'économie sociale au développement des collectivités;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme travaille en cohérence avec l'objectif « Promouvoir le modèle d'économie sociale » du projet de territoire Horizon 2025;

CONSIDÉRANT QUE le Pôle d'économie sociale vise à consolider son financement pour l'année 2017 en établissant des partenariats avec les MRC de la région;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 juin 2017

que le conseil de la Communauté maritime accorde une aide financière de 2 500 \$ au Pôle d'économie sociale de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, à même le Fonds de développement des territoires, pour l'année 2017.

CM1706-888

Adoption de la Stratégie énergétique 2017-2025 des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT les enjeux importants, en matière d'économie et d'environnement, liés au dossier énergétique pour le territoire des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT la volonté de la Communauté maritime de doter le territoire d'une première stratégie énergétique territoriale;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de la Commission consultative sur les enjeux énergétiques de mener les consultations et de piloter l'élaboration de cette stratégie est maintenant complété;

CONSIDÉRANT QUE les engagements et les actions identifiés à la stratégie sont en cohérence avec les objectifs du conseil de la Communauté maritime;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil adopte la Stratégie énergétique des Îles-de-la-Madeleine 2017-2025 telle qu'elle a été déposée séance tenante;

que le conseil mandate les services municipaux concernés afin de mettre en œuvre le plan d'action 2017-2019;

que cette stratégie et ses avancées soient diffusées auprès de la population et des partenaires;

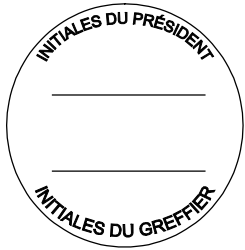
que le conseil invite les citoyens, les organisations, les institutions et les entreprises à être partie prenante de cette stratégie et à participer à l'atteinte des résultats.

LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

CM1706-889

Renouvellement des ententes culturelles de partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles signe des ententes de partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) depuis 2002;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 juin 2017

CONSIDÉRANT QUE les ententes se répartissent en deux volets, l'un communautaire visant l'animation et la vitalité culturelle sur le territoire, et l'autre touchant la préservation et la mise en valeur du site historique;

CONSIDÉRANT QUE des organismes culturels des Îles participent activement et de manière pérenne au déploiement de la mission culturelle sur le territoire par le biais d'ententes signées également avec le ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT QUE ces organismes sont présents sur le territoire depuis de nombreuses années, qu'ils sont reconnus et soutenus, à différents degrés, par la Municipalité et le MCC, dans la mission qui leur est propre;

CONSIDÉRANT QUE ces organismes sont :

- La Corporation culturelle Arrimage
- Le Centre d'archives régional des Îles
- La Fondation Willie-Deraspe / le Centre d'interprétation du phoque
- Le Musée de la Mer
- Les corporations Ad Mare et Au Vieux Treuil
- et l'École de cirque des Îles

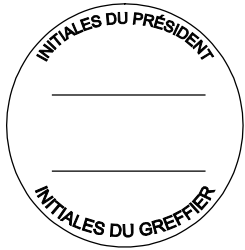
CONSIDÉRANT QUE ces organismes bénéficient d'ententes bipartites ou tripartites diverses, incluant notamment des agences mandataires du MCC telles que le Conseil des Arts et des Lettres du Québec, Bibliothèque et Archives nationales, ou se faisant par le biais de projets spéciaux, mais qu'ils ne bénéficient pas équitablement des ajustements ordonnés par le décret du gouvernement du Québec sur l'insularité;

CONSIDÉRANT QUE par ailleurs, la mission et les interventions de la Municipalité en matière de culture, de patrimoine et de bibliothèques ont considérablement évolué au cours des 15 dernières années;

CONSIDÉRANT QUE les enjeux et l'implication de la Municipalité Îles en matière de culture atteignent de plus en plus une dimension territoriale, compte tenu des coupures, restructurations et changements survenus au cours des dernières années, notamment à la Conférence régionale des élus et au Centre local de développement;

CONSIDÉRANT QUE les deux partenaires sont actuellement en processus de révision de leur politique culturelle respective;

EN CONSÉQUENCE,



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 juin 2017

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine autorise la signature d'une entente de partenariat avec la Municipalité du même type que les précédentes, en deux volets, mais pour une période d'un (1) an seulement ;

que les montants consentis par la Municipalité soient de 35 000 \$ pour le volet communautaire et de 25 000 \$ pour la protection et la mise en valeur du site historique; montants équivalents versés par le ministère de la Culture et des Communications;

et

qu'une discussion soit entreprise dès maintenant par les partenaires, de manière à structurer pour 2018-2019 une entente globale de partenariat, définissant les rôles et mandats pérennes des acteurs culturels reconnus, et comprenant, entre autres choses, les éléments suivants :

que la reconnaissance de la mission particulière des organismes culturels madelinots et des contraintes et difficultés qui leur sont propres;

que la reconnaissance de la mission particulière de la Communauté maritime des Îles, des contraintes et difficultés qui lui sont propres et des priorités qu'elle s'est données pour les prochaines années avec la table des partenaires du projet Horizon 2025;

et

que dès à présent, soit discutée la possibilité d'ajouter un addenda à ladite entente, pour aider le Centre d'interprétation du phoque à renouveler sa mission muséale et patrimoniale, de manière à répondre aux objectifs de la Communauté maritime, d'une part, et à rencontrer d'autre part, les critères du ministère de la Culture et des Communications, pour une reconnaissance pleine et entière de cet organisme, laquelle est demandée et souhaitée par le milieu depuis de nombreuses années.

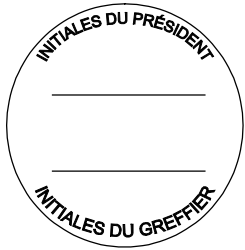
SERVICE DE L'INGÉNIERIE, DES TIC ET DES BÂTIMENTS

CM1706-890

Demande d'aide financière – Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIOM) - Volet 5.1 – Caserne de Grosse-Île

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite réaliser des travaux de rénovation à la caserne de Grosse-Île;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de l'inspection du bâtiment effectué en février 2017, la Direction de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments a déposé au conseil un rapport faisant état de l'ampleur des travaux et présentant une estimation des coûts pour rendre le bâtiment sécuritaire et répondre aux normes;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 juin 2017

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a mis à la disposition des municipalités un programme d'aide financière permettant de réaliser des projets de réfection et de mise aux normes des infrastructures municipales;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime autorise le directeur de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments, Jean Hubert, à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du PIQM - volet 5.1 pour la mise aux normes de la caserne de Grosse-Île selon la liste des travaux énumérés au rapport d'inspection de février 2017 et comportant un budget maximal de 420 000 \$.

CM1706-891

Participation de la Communauté maritime – Projet SAUVÉR Québec – Version 2

CONSIDÉRANT QUE la consommation liée au secteur des transports est beaucoup plus importante aux Îles (61%) qu'au Québec (37%)¹;

CONSIDÉRANT QU' à lui seul, le transport routier au Québec a rejeté 27,6 Mt éq. CO₂ en 2014, soit 82,0 % des émissions provenant des transports ²;

CONSIDÉRANT l'adoption en 2014 du *Plan d'action pour la réduction des émissions de GES de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine* qui précise ses objectifs de réduction de ses émissions corporatives et de la collectivité de l'ordre de 12,6 %;

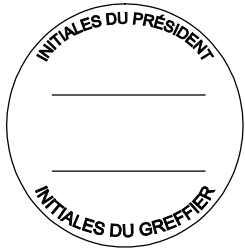
CONSIDÉRANT QUE les véhicules municipaux sont la seconde source d'émissions de GES de la Communauté maritime (1 457 t éq. CO₂) et que les GES qui proviennent de la combustion de carburants y participent significativement (603 t éq. CO₂);

CONSIDÉRANT QU' il y a un gain environnemental à l'utilisation de véhicule électrique aux Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QU' un premier projet SAUVÉR au Québec a déjà été mis en place et est en cours de réalisation avec succès dans les municipalités de Plessisville,

¹ MUNICIPALITÉ DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE, Projet de stratégie énergétique territoriale – document de consultation, 2016 : http://www.muniles.ca/wp-content/uploads/2016-01-26_Document-de-consultation.pdf

² Données provenant de *l'Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2014 et leur évolution depuis 1990*, du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, p. 19.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 juin 2017

Bromont, Nicolet, Rivière-du-Loup, Sainte-Julienne et Témiscouata-sur-le-Lac;

- CONSIDÉRANT** la proposition de la société d'innovation en environnement et de YHC Environnement de réaliser le projet SAUVÉR Québec – Version 2 en 2018 pour la création d'une route électrique verte (RÉV) au Québec et au Canada via le développement des stations-service électriques (SSE), l'implantation d'un système d'autopartage adapté aux ressources et aux besoins des communautés via un outil de gestion de l'autopartage et la création des "HUB" pour le partage des véhicules électriques et leurs intégrations dans les municipalités et dans leurs communautés avec le financement du Fonds municipal vert (FMV) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);
- CONSIDÉRANT QUE** les objectifs de l'étude préalable au projet SAUVÉR Québec – Version 2 sont d'analyser les besoins et les potentiels en autopartage et l'utilisation de véhicules électriques afin de formuler les recommandations sur la participation au projet pilote SAUVÉR Québec - Version 2;
- CONSIDÉRANT QUE** le projet SAUVÉR Québec (Volet projet pilote) permettra aux municipalités qui le désirent, dans une deuxième étape, d'intégrer une station-service électrique (SSE), d'implanter un système d'autopartage adapté aux ressources et aux besoins des communautés via un outil de gestion de l'autopartage et créer un "HUB" dans la municipalité et sa communauté;
- CONSIDÉRANT QUE** la faible participation au transport collectif aux Îles-de-la-Madeleine constitue un défi auquel il faut répondre par une approche innovante;
- CONSIDÉRANT** la volonté du conseil de doter le territoire d'une stratégie énergétique territoriale par laquelle la Communauté maritime souhaite se donner les moyens pour participer activement à la réduction des GES du territoire et pour montrer l'exemple auprès de la collectivité;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine peut traiter de gré à gré avec une organisation telle que la société d'innovation en environnement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité des membres présents



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 juin 2017

que ce conseil de la Communauté maritime s'engage à réaliser au cours des prochaines semaines, l'étude préliminaire du projet SAUV^{ÉR} Québec – Version 2 pour un montant de 3 000 \$. La somme sera prise à même le budget opérationnel;

que ce montant soit payé à YHC Environnement selon les modalités qui seront établies lors de l'établissement du contrat prévu à cette fin;

que le conseil s'engage à verser un montant estimé à 168 000 \$ au projet SAUV^{ÉR} conditionnellement à la réception de subventions attendues de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et des autres partenaires au projet. L'investissement net de la Communauté maritime au projet SAUV^{ÉR} Québec – Version 2 sera d'environ 39 500 \$ plus les taxes applicables;

que la dépense totale soit prise à même le Fonds de roulement municipal, exception faite de la somme de 39 500 \$ puisée à même le budget de renouvellement de la flotte automobile;

que ce montant soit payé à la société d'innovation en environnement (SIE) selon les modalités qui seront établies lors de l'établissement du contrat prévu à cette fin;

que le processus d'appel d'offres relativement à l'acquisition d'un véhicule électrique soit enclenché conformément aux besoins et des modalités du projet;

que le directeur de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments, Jean Hubert, soit autorisé à signer tout document relatif à ce projet.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

CM1706-892

Adoption du Règlement de contrôle intérimaire n° CM-2017-04 concernant les usages liés à l'habitation dans les différents plans d'eau compris dans les limites du territoire de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

ATTENDU QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine dispose des pouvoirs dévolus à une MRC en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 55 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la période de révision du schéma d'aménagement et de développement est amorcée depuis le 25 juin 2015;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 64 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut, en période de révision de son schéma d'aménagement et de développement, adopter un règlement de contrôle intérimaire et y prévoir des règles particulières en matière de zonage, de lotissement ou de construction et de délivrance des permis et certificats;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 juin 2017

ATTENDU QUE la réglementation municipale actuellement en vigueur ne balise pas adéquatement, sur les plans d'eau, l'implantation d'usages liés à l'habitation;

ATTENDU QUE les plans d'eau constituent un bien collectif et que la population de l'archipel n'a jamais été consultée au sujet de leur utilisation à des fins résidentielles ou commerciales;

ATTENDU QUE la Communauté maritime doit adopter, dans cette situation inédite, une approche de précaution vis-à-vis la protection de l'environnement et du paysage madelinot;

ATTENDU QUE le conseil considère opportun d'adopter un tel règlement de manière à légiférer à titre intérimaire sur un objet qui comporte des enjeux importants et nécessitant une intervention immédiate;

ATTENDU QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné à la séance ordinaire de la Communauté maritime du 9 mai 2017;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par M. Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que soit adopté le règlement de contrôle intérimaire n° CM-2017-04 intitulé « Règlement concernant les usages liés à l'habitation dans les différents plans d'eau compris dans les limites du territoire de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

Retrait du conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert

Le conseiller Germain Leblanc se retire préalablement aux délibérations sur le sujet qui suit pour éviter toute situation de conflit d'intérêts.



Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 juin 2017

No. de résolution
ou annotation

CM1706-893

Adoption du Règlement n° CM-2017-05 décrétant des travaux de bouclage du réseau d'aqueduc dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 1 793 128 \$ remboursable en 20 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

ATTENDU QUE le conseil souhaite procéder à des travaux de bouclage du réseau d'aqueduc dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet permettra d'obtenir une pression d'eau normalisée sur le réseau d'aqueduc du village de L'Île-du-Havre-Aubert, d'assurer la distribution de l'eau en période de bris et d'améliorer la qualité de l'eau potable;

ATTENDU QUE ces travaux permettront également au réseau d'atteindre un bon débit d'eau et de se rapprocher des pressions recommandées dans le cadre des interventions de lutte contre les incendies;

ATTENDU QUE le coût de ces travaux est évalué à 1 793 128 \$ selon l'estimation déposée en date du 8 septembre 2016, laquelle est jointe au règlement sous l'annexe A;

ATTENDU les autres dispositions législatives applicables en l'espèce, notamment celles de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1) et la Loi sur les travaux municipaux (L.R.Q., chapitre T-14);

ATTENDU QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné à la séance extraordinaire du 6 juin 2017;

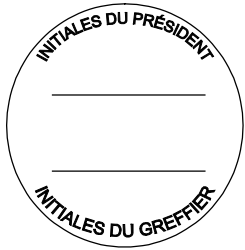
ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 juin 2017

que soit adopté le règlement n° CM-2017-05 intitulé « Règlement décrétant des travaux de bouclage du réseau d'aqueduc dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 1 793 128 \$ remboursable en 20 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

AFFAIRES DIVERSES

CM1706-894

Adoption des objectifs préliminaires de la Communauté maritime en matière de transport aérien

CONSIDÉRANT les enjeux importants, en matière de santé, de sécurité et de développement économique en lien avec la desserte aérienne aux Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT les revendications historiques de la collectivité en matière de transport aérien;

CONSIDÉRANT la volonté du gouvernement du Québec d'agir sur la situation du transport aérien régional;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime partage les préoccupations du gouvernement provincial lesquelles portent sur les tarifs aériens, la qualité de la desserte et la situation des infrastructures;

CONSIDÉRANT les consultations en cours en prévision du Sommet sur le transport aérien régional prévu en 2018;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil adopte le document Objectifs préliminaires de la Communauté maritime en matière de transport aérien tel que présenté;

qu'il autorise son dépôt auprès du gouvernement du Québec dans le cadre des consultations en cours en prévision du Sommet sur le transport aérien régional prévu en 2018;

que le mandat de préparer une position finale en prévision du Sommet sur le transport aérien régional soit confié au Service du développement du milieu.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 juin 2017

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Corporation pour la sauvegarde du patrimoine des Îles (CSPI) :
 - Site du chemin du Phare – Enlèvement des ordures – Branchement au réseau d'aqueduc – Réfection des trous et du ponceau qui se gruge
 - Félicite la réalisation de travaux autour du phare de L'Étang-du-Nord – Recommandation est faite au conseil pour que la Municipalité devienne propriétaire de ce phare
- ❖ Renseignement général sur la procédure de renouvellement des règlements d'emprunt
- ❖ Population – Les statistiques sur le nombre d'habitants aux Îles-de-la-Madeleine
- ❖ Entente de développement culturel – Devrait tenir compte du patrimoine vivant – Souhaiterait que la CSPI en fasse partie
- ❖ Demande d'accès via Internet au Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée
- ❖ Stratégie énergétique – Si demande a été faite à Hydro-Québec pour regarder d'autres options énergétiques

CM1706-895

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 20 h 20.

Jonathan Lapierre, maire

Serge Bourgeois, greffier
adjoint